

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sécurité alimentaire et sanitaire : les recommandations du CESE

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

EN clôturant, hier, les travaux de la 2e session ordinaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE), les conseillers membres de ladite institution ont fait le bilan de leurs travaux. Son président, René Ndemezo'Obiang et ses collègues ont surtout formulé un certain nombre de recommandations au gouvernement. Lesquelles portent essentiellement sur la question de la sécurité alimentaire et sanitaire, en cette période de Covid-19. Bien qu'ayant félicité le gouver-

nement pour les efforts entrepris et les dispositifs mis en place pour atténuer les crises générées

Les conseillers membres souhaitent également que l'ensemble des structures sanitaires nationales du secondaire et du tertiaire soient équipées

par le coronavirus, le CESE a tout de même relevé des insuffisances. L'institution a estimé que ces manquements requièrent d'être pris en compte "pour une meilleure adaptation des politiques mises en œuvre". Tout comme les

conseillers membres ont souligné que, "sur le système alimentaire, la situation de la pandémie a permis de constater que le Gabon ne dispose que d'un stock de sécurité alimentaire de 3 mois, constitué exclusivement de produits importés". C'est à ce titre qu'ils ont encouragé le gouvernement à "opérer une véritable révolution du foncier agricole (...)". En outre, selon le CESE, importe-t-il d'orienter les politiques publiques vers la mise en œuvre effective des programmes d'appui à la transformation de l'agriculture gabonaise. D'où plusieurs recommandations ont été émises. Ainsi, le



René Ndemezo'Obiang clôturant les travaux de la 2e session ordinaire du CESE.

CESE demande au gouvernement, entre autres, de prendre un arrêté pour "interdire l'importation de viande de poulets et de porcs (...)". Les conseillers membres souhaitent également que l'ensemble des structures sanitaires nationales du secondaire et du tertiaire soient équipées

en respirateurs et laboratoires pourvus de tous les accessoires nécessaires. Notons, par ailleurs que le président du CESE initiera une tournée nationale, afin de "mieux appréhender les problèmes générés par le conflit Faune-Homme (...)".

Reconnaissance légale du mariage coutumier : la commission ad hoc à pied d'œuvre

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

MISE en place au lendemain de l'audition du sénateur, Ernest Ndassiguikoula, par les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, la commission ad hoc est à pied d'œuvre depuis plusieurs jours, et continue à auditionner les personnes-ressources (universitaires, juristes, politiques, religieux, journalistes, etc.) de manière à mieux cerner les contours de la proposition de loi portant reconnaissance légale et fixant le régime juridique du mariage coutumier en République gabonaise. Une audition, aux contours de consultation, aussi large que possible, selon le Dr Gabriel Mouelet Malonga, président de la Commission des Lois. L'objectif visé étant d'enrichir, aussi nécessaire que possible, le texte initié par le sénateur de la Bayi-Brikolo en tenant compte, non seulement, des observations



Phase de l'audition du sénateur Ernest Ndassiguikoula. A sa gauche, le Dr Gabriel Mouelet Malonga, président de la Commission des Lois.

et remarques soulevées par les députés lors de son audition. Mais aussi, au regard des différents aspects qu'englobe la proposition de loi. Laquelle, au-delà du mariage coutumier, touche aussi bien à certains aspects liés à la famille qu'aux fondements traditionnels et ancestraux de notre société. En outre, ces différentes auditions, devant se prolonger encore pendant plusieurs semaines, découlent de la nécessité, pour les élus du peuple, d'éviter les errements et autres

interprétations erronées qu'ils ont subis lors de la précédente session parlementaire, au moment de l'examen et l'adoption du Code pénal. Dans tous les cas, la proposition de loi portant reconnaissance légale et fixant le régime juridique du mariage coutumier en République gabonaise, selon son initiateur, vise, entre autres, "à garder et défendre nos coutumes, nos pratiques et nos rites en les adaptant à la modernité et au droit".

OIF : Aboubakar Noumansana fait ses adieux au président du Sénat

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

APRÈS six années passées au Gabon, le Représentant-régional de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour l'Afrique centrale, Aboubakar Noumansana, va explorer de nouveaux horizons. Mais avant de quitter définitivement notre pays, il est allé faire ses adieux, mercredi dernier, au président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. Occasion pour l'élue nationale et son hôte de faire le point des relations entre la chambre haute du Parlement et l'OIF. Non sans dresser le bilan du mandat du diplomate dans la sous-région et au Gabon. À en croire Aboubakar Noumansana, "la constance des relations nouées au cours de ces six années avec les institu-

tions parlementaires du Gabon, mettent ainsi en exergue les différents programmes exécutés via les sections locales de l'Agence parlementaire de la Francophonie (APF)". Après l'avoir félicité pour les actions de l'OIF en faveur du Gabon, la présidente du Sénat a insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration avec les institutions francophones, tout en appelant à la poursuite et à la redynamisation du programme NORIA, avec pour effet induit la numérisation de l'administration parlementaire. Dans la même foulée, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou a souhaité que les actions menées par l'OIF soient également orientées vers l'arrière-pays, d'autant que le Sénat, représentant des collectivités locales, adhère totalement à la stratégie pays de l'institution francophone.